

TL  
REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 88-34 DU 19 AOUT 1988

chargeant le Camarade Ousmane BATOKO, Ministre de l'Information et des Communications de l'intérim du Camarade Guy-Landry HAZOUME, Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU  
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- Vu l'Ordonnance N°77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée,
- Vu le Décret N°88-315 du 29 Juillet 1988 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,

SECRET

Article 1er.- Pour compter du 11 Août 1988, le Camarade Ousmane BATOKO, Ministre de l'Information et des Communications est chargé de l'intérim du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération pendant l'absence du Camarade Guy-Landry HAZOUME.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 19 AOUT 1988

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Président du  
Conseil Exécutif National,

Mathieu KEREKOU.-

Ampliations : PR 6 SA/CC 4 SGCEN 4 ANR 2 CDS 6 PPC 2 MET-MIAS 6 Autres Ministères  
13 DPE-DLC-INSAE 6 DCCT-GDE CHANC. ONR 3 BN-DAN 2 FASJEP-UNB 2 PREFETS 6 JORPB 1.